

DEPARTEMENT DU GARD

REPUBLIQUE FRANCAISE



MAIRIE DE SAINT NAZAIRE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT NAZAIRE**

Séance du 17 Décembre 2024

Délibération n°DEL-2024-79

Nombres de membres :

Afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Date de la convocation : 12/12/2024

Date d'affichage : 12/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 17 Décembre à 18h15 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Saint-Nazaire, sous la présidence de Monsieur Gérald MISSOUR.

Présents : Monsieur MISSOUR Gérald, Monsieur COMBA Jean-Bernard, Madame Marie-Diane ALLEMAND, Monsieur Didier AZNAR, Madame POREAU Sylvie, Monsieur GIRARD Jack, Madame GISSINGER Sylviane, Monsieur DELATTRE Aymeric, Madame MORGAT-BEULIN Monique, Monsieur Jérôme JUSSEAUME, Madame Amandine MARILLER, Madame ORNIA Katrine

Absents excusés : Madame VINCENT Anne-Marie, Monsieur LEVANTERI Vincent, Monsieur ALLAINE Franck

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur AZNAR Didier est nommé secrétaire de séance.

Objet de la délibération :
Subvention Banque Alimentaire du Gard

Le Maire expose au Conseil Municipal que la Banque Alimentaire du Gard basée à Nîmes a été victime d'un incendie fin novembre qui a détruit six véhicules frigorifiques. Il propose de verser une subvention de 1000 € à l'association. Cet engagement témoigne de la volonté de la commune d'accompagner l'association dans cette période et de préserver son rôle fondamental pour les populations fragilisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Décide d'accorder une subvention de 1000 euros à la Banque Alimentaire du Gard et charge Monsieur le Maire de procéder au versement de cette subvention et d'imputer cette dépense à l'article 65748 du budget 2024.

Et ont signé les membres présents,

Fait et délibéré à Saint-Nazaire les jours, mois et an susdits,

**Le Maire,
Gérald MISSOUR**

